

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Membres absents : 4
Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Affectation du résultat 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la norme M14.

Vu Le compte administratif 2022

Vu Le compte de gestion 2022

CONSIDERANT que le comptable de la commune approuve l'affectation du résultat 2022 sur la base de la concordance du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 10 181.93 euros.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif 2022 pour un montant de 10 181.93 euros pour le seul exercice 2022

DECIDE

d'affecter ce résultat global de 10 181.93 euros comme suit :

affectation en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2023 (report à nouveau compte 002) : 10 181.93 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 24 mars 2023,

La Présidente,
Cécile DELATTRE

